



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du mardi 11 avril 2023

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Votants: 7

Secrétaire de séance:
DELAGE Régine

Date de la convocation: 01/04/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le onze avril
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie
sous la présidence de Patrice DOMINICI,*

Présents : Annette DELAGE, Régine DELAGE,
Patrice DOMINICI, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc
GERVAIS, Eileen HAMMOND, Romain LABICHE

Représentation:

Excusés:

Absents:

Approbation du compte rendu du 10 mars 2023

Monsieur le maire demande aux Conseil Municipal l'approbation du dernier compte rendu. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Élection du 1er Adjoint

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection du 1er adjoint, suite de la démission de monsieur Gervais Alexandre de son poste d'adjoint. Il est précisé que M. Gervais souhaite rester conseiller municipal.

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants : Mme DELAGE Régine

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :7

À déduire : bulletins blancs ou nuls :1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :6

Majorité absolue :4

Mme DELAGE Régine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première adjointe au maire.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2023

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de voter les taux d'imposition pour l'année 2023 et de ne pas changer les taux de 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, pour l'année 2023, les taux de fiscalité locale suivants :

- 36.83% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 35.94% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 3,47 % pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote du budget primitif 2023 de la commune de Mainzac

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet concernant le budget primitif de la commune, établi pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent les propositions faites,
- Acceptent le budget primitif 2023, par chapitres, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2023		
	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Crédit de fonctionnement votés au titre du présent budget	101 237,73 €	74 759,22 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		26 478,51 €
Total de la section de fonctionnement	101 237,73 €	101 237,73 €
	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Crédit d'investissement votés au titre du présent budget	25 087,02 €	48 069,56 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	26 414,95 €	21 041,53 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 609,12 €	
Total de la section d'investissement	69 111,09 €	69 111,09 €
TOTAL DU BUDGET	170 348,82 €	170 348,82 €

L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

Travaux voirie 2023 et FDAC

Monsieur le maire propose de réaliser sur 2023 des travaux de voirie en allouant un budget maximal de 15 000€.

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de demander la subvention de FDAC (Fonds D'Aide aux Communes) au Département attribué tous les 3 ans.

Les travaux consistent à la réparation de la chaussée sur plusieurs voies communales de la commune.

Monsieur le maire est en attente de plusieurs devis pour la réparation de la voirie. La subvention du Département au titre du FDAC 2023 représente 30% du montant des travaux, limité à une certaine somme.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Manifestations

- **Le repas communal** aura lieu le 25 juin 2023
- **La journée citoyenne** aura lieu le 14 mai 2023
- **Le marché des producteurs et la brocante** devraient avoir lieu le 23 juillet 2023

Achat débroussailleuse

Il est proposé le changement de la débroussailleuse de la commune. Monsieur le maire a demandé plusieurs devis pour le changement de la débroussailleuse.

- **Ets AUPY : Débroussailleuse Husqvarna 545 RX = 949 €**

- **Ets Javerlhac Pro Vert** : Débroussailleuse Oleomac BC 400 T = **839 €**

Monsieur le maire demande l'avis du conseil en expliquant les différentes techniques entre les deux produits. Le conseil a décidé de prendre la débroussailleuse de l'entreprise AUPY.

Travaux sur l'Eglise de Mainzac

Monsieur le maire réalise un bilan des travaux engagés sur l'Eglise de Mainzac depuis 2ans.

- **Travaux de toiture** : 26 414,94 €
 - o + 330 € par rapport au prévisionnel pour des travaux de maçonnerie de pierres sous l'avant toit de l'église côté sud et de l'entretien sur le toit arrondi
 - o Travaux terminés
- **Travaux sur le système de gestion des cloches** : 4 050,12 €
 - o + 1 686 € par rapport au prévisionnel pour la suppression/remplacement de l'alimentation des cloches/tableau
 - o Travaux terminés
- **Déplacement tableau électrique de l'entrée de la sacristie** : 1 398,68€
 - o Prévisionnel : 1 453,84€
 - o Travaux terminés
- **Déplacement porte sacristie** : 3 205,50 €
 - o Prévisionnel : 3 493,16 €
 - o Travaux terminés

Le total des dépenses est donc de **35 069,24 € TTC**

Monsieur le maire rappelle que des subventions ont été accordés sur ce programme :

- Etat 40% du HT prévisionnel : Somme accordée 7 908,33 € (20% du HT)
- Département 40% du HT prévisionnel : Somme accordée 15 817,00 € (40% du HT)

Il est rappelé que ces deux sommes accordées correspondent à une dépense de 47 449,98€. Notre dépense globale étant limité à 35 069,24€, nous aurons donc un peu moins de recette (21 041,54€)

Aménagements paysagers :

Dans le montage du projet, il avait été prévu un aménagement paysager autour de l'Eglise pour une somme d'environ 15 000€ maximum.

Il a été réalisé plusieurs devis et études concernant ces espaces permettant d'aménager la zone de l'entrée de l'Eglise, sur le côté de la départementale ainsi qu'à l'arrière de l'Eglise.

Devant la somme globale du projet, monsieur le maire propose de reporter ce projet, des travaux sur la voirie communale étant plus urgente.

Dans l'étude du dossier, le stationnement des véhicules autour de l'Eglise a été étudié.

- Sur le devant de l'Eglise : le problème avait été réglé depuis de nombreuses années par la mise en place de bornes en pierre et le projet d'aménagement aurait finalisé ce souci.
- Sur le côté de l'Eglise (départementale), il avait été demandé depuis plusieurs années à Mme Gras de ne plus stationner sur cet espace, demande respectée par celle-ci sans aucun souci.

Sur l'arrière de l'Eglise, le stationnement des véhicules de Monsieur et Madame Greer est habituel. Il a même été accentué depuis quelques temps (stationnement de deux véhicules, stationnement sur la partie en herbe, stationnement de camions et matériaux lors de travaux l'année dernière sur leur toiture, sans aucune demande quelconque.

La demande de ne plus stationner n'a pas encore été réalisé explicitement auprès de la famille, et que par suite du conflit qu'il y a déjà eu pendant la phase des travaux sur la toiture, cela risque de relancer un nouveau conflit. Il est cependant précisé que Mme Greer était au courant, puisque conseillère municipale et qu'elle était présente lors de l'entretien avec une entreprise pour la demande de devis au mois de février.

Monsieur le maire explique que la zone (goudronnée) derrière l'Eglise correspond légalement à un droit de passage et qu'il n'a jamais été accordé de droit de stationnement sur celle-ci, ni au propriétaire actuel, ni aux anciens propriétaires. Cette information a été confirmée par le notaire de la Mairie. Ce droit de stationnement n'ayant jamais été accordé, il faut donc juste le rappeler au propriétaire.

Dans l'étude de l'aménagement, il a été prévu qu'il n'y plus de stationnement sur le passage, mais il a été demandé à l'entreprise de réfléchir à une place de « parking » pour un véhicule sur la partie en herbe (propriété de la commune). Mme Greer ayant été présente à ce moment-là (février 2023), elle avait aussi envisagé de pouvoir acheter le terrain appartenant à la commune.

Monsieur le maire précise que monsieur et madame Greer dispose à l'entrée de leur terrain un grand espace permettant le stationnement de leurs véhicules sur leurs espaces privés et qu'il y a un portail permettant l'accès sans souci, donc, cela ne devrait pas créer de souci de stationnement pour eux, mais qu'il allait falloir cependant ouvrir le portail.

Proposition de Monsieur le Maire :

- Report des travaux d'aménagements paysagers :
 - *Accordé par les membres du conseil*
- Proposition de réalisation d'une zone spécifiques pour un parking derrière l'Eglise :
 - *Refus par les membres du conseil*
- Proposition de vente d'une parcelle terrain derrière l'Eglise :
 - *Refus par les membres du conseil*
- Proposition d'interdire le stationnement sur l'arrière de l'Eglise et donc sur le passage à la propriété de monsieur et madame Greer. Il est bien sûr confirmé que le droit de passage reste accordé.
 - *Accordé par les membres du conseil*

Il est donc demandé à monsieur le maire d'informer les propriétaires de ne plus stationner sur le passage derrière l'Eglise et les zones en herbe à proximités.

Questions diverses

- **Information travaux centrale photovoltaïque** : les travaux ont commencé. Les camions ont détruit sur leur passage les bordures du carrefour au cimetière. L'entreprise s'engage à refaire les bordures à leur frais.
- **PLUI** : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ayant été engagé depuis quelques temps par la Communauté de Communes, il y a déjà eu plusieurs réunions publiques à ce sujet au niveau de la Communauté de Communes.

Monsieur le maire a demandé à la structure de réaliser une réunion publique à Mainzac pour la population pour expliquer les enjeux de ce plan qui risque de changer beaucoup de choses sur l'avenir pour tous les propriétaires. Demande en cours d'examen par la CDC.

Une première phase liée aux zones agricoles a été présentée par la CDC et il est demandé de travailler sur ce projet avec les agriculteurs de la commune.

Devant la complexité de ce dossier d'un point de vue agricole mais aussi politique pour justifier des choix proposés par la communauté de communes, monsieur le maire a demandé à la CDC d'organiser dans un premier temps une réunion publique avec tous les agriculteurs du bassin sud de la CDC afin de leur présenter ce programme et les enjeux correspondants. Plusieurs dates sont en cours d'examen.

Monsieur le maire présente rapidement le travail réalisé par la CDC et les cartes « prévisionnels » pour la partie agricole. Il est précisé que ces cartes ne sont pas encore disponibles car en phase d'étude et ne seront distribuées à personnes pour le moment.

Monsieur le maire souhaite rencontrer, en juin si possible, et après la réunion publique par la CDC, la population ainsi que les agriculteurs afin de les informer sur les différentes procédures à mettre en place sur notre commune pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci consiste à recenser :

- Le patrimoine,
 - Les changements de destination de certains bâtiments,
 - Les différents emplacements,
 - Les granges,
 - Les défenses incendie,
 - Les espaces boisés,
- **Gestion de l'église** : Un nouveau référent a été nommé par la paroisse : Mme Chevalerias Marie-Pierre, merci à elle. Une rencontre avec la paroisse et Mme Chevalerias a été organisé afin de déterminer au mieux les tâches de chacun
 - **Ouverture de l'Eglise période estivale : tous les jours : Dimanche des rameaux (du 01 avril au 30/09)**
 - **Période Hivers : Week-ends et jours fériés : du 01/10 au 31/03**
 - Pour la crèche de Noel : ouverture tous les jours sur les vacances de Noel (Ouverture identique qu'en période estivale)
 - **Vente chemins** : Monsieur le maire informe le conseil que plusieurs propriétaires de la commune souhaitent ont réaliser des propositions d'achat/déplacement de chemins ruraux
 - Mr DUFOUR Stéphane sur le secteur de Ferdinas
 - Mr DELAGE Gérard sur le secteur de Faurias
 - Mr Pérol Philippe sur le secteur de Puymasson
 - M. Vigier Julien sur le secteur de Faurias

La mairie va donc travailler sur tous ces projets sur cette année 2023.

- **Conflit avec la famille « Greer » sur la fermeture de la voirie pour les travaux de toiture de l'Eglise** :
Suivant le dernier conseil municipal, et à la démission de Mme Greer, monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu une demande par le tribunal administratif par suite d'une plainte de la famille Greer. Un second courrier d'annulation du tribunal a été reçu quelques jours après.

Clôture de la séance à 22h30